



## UNION FEDERALE CGT DIR - Est

10 - 16 PROMENADE DES CANAUX BP 82120

54021 NANCY CEDEX

TÈL/FAX : 03 83 50 97 84 E MAIL : CGT.CGT.SYNDICATS.OH.DIRE@I-CARRE.NET

Nancy le 29 juin 2021

### Déclaration CGT au Comité Technique de la DIRE

Pour la CGT, le projet de DOVH 2021-2022 ne fait que s'adapter au contexte général subi par le service depuis plusieurs années : baisses constantes d'effectifs, transfert des routes et des personnels aux collectivités Alsaciennes...

**De fait, pour la Cgt il s'agit d'un très mauvais DOVH qui nous est présenté ce jour pour avis.**

Le cadeau par l'État à la CEA du CEI de Felling sur la RN66 (Partenariat Public Privé inclus dans le marché national de PPP du ministère et difficilement séparable selon l'administration...) est l'exemple concret d'une nouvelle période de désengagement total de l'État en matière de gestion de la Viabilité Hivernale sur ses itinéraires routiers.

Lors du CHSCT du 24 juin, le directeur a informé la Cgt, suite à notre intervention sur ce dossier, de la baisse prévue des niveaux de service coté CEA pour le col de Bussang.

*NDLR : Le CEI de Felling se révèle désormais comme le « 1<sup>er</sup> cadeau de la mariée » fait par le gouvernement Castex lors du mariage des 2 départements 67 & 68 début 2021 puis s'en est suivi en mai dernier l'Ecotaxe Alsacienne (2<sup>ème</sup> cadeau à la mariée CEA).*

*Au-delà, de cet « OVNI territorial » que constitue cette nouvelle CEA pour la Cgt se pose le problème de qui va gérer les probables situations de blocage du col et la communication liée aux crises à venir*

La réponse de l'administration se veut jusqu'à présent rassurante: ce ne sont pas les CEE sur place qui devront gérer seuls ces crises hivernales: Mme la préfète de zone veillera à assurer cette gestion de crise. A SUIVRE...

Pour la Cgt l'aménagement du CEI de St Maurice coté Vosgien n'est toujours pas abouti à quelques mois du début de la VH : toujours pas de quai de chargement, pas de stock de sel sous abri et matériel stocké en extérieur sur zone H4.

----

A propos de la nouvelle politique du zéro tolérance alcool à la DIR-Est pour cet été (au 1<sup>er</sup> juillet) la Cgt ne peut que dénoncer un règlement intérieur alcool(1) qui va au-delà des prescriptions du code du travail sensé s'appliquer également dans les services de l'État. Nous ne sommes pas (encore) passés établissement public pour s'engager dans une opération purement médiatique et démagogique qui, via l'adoption d'un règlement zéro alcool est censé régler des problèmes beaucoup plus profonds. La Cgt votera contre ce RI ZéroAlcool comme elle l'a fait le 8 avril en CHSCT faute de Plan de Prévention spécialement prévu pour faire face efficacement à toutes les formes d'addictions stupéfiants, médicaments, alcoolisme...

----

**Enfin, concernant le projet immobilier du ministère pour ses services localisés sur Metz.**

Lors de la réunion du 24 juin 2021 à la préfecture de Metz, le Préfet de Moselle a justifié le peu de communication jusqu'à présent par le strict respect de la procédure VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) qui n'est pas conclue. Le Préfet a entendu notre réclamation et demandé en séance aux chefs de services présents le 24 juin, de concerter régulièrement avec les représentants du personnel, via les instances dans chaque administration.

*NDLR : Le point N°8 prévu pour ce Comité Technique comporte moins de 30 lignes sur le sujet concertation ou simple information...*

De son côté, le préfet de Moselle s'est engagé à créer une lettre d'info «Polygone», pour informer tous les agents des résultats des travaux de l'aménageur, présentant une première répartition des services dans les 2 bâtiments, courant juillet prochain.

A ce jour, les informations recueillies suite à cette réunion sont les suivantes

L'achèvement du premier bâtiment (qui est en cours de curage/désamiantage) est toujours prévu **pour fin juin 2022, il est certain que la DDT-57 y sera implantée.**

Le Préfet a confirmé que ce premier bâtiment accueillera un restaurant inter-administratif sur 500 m<sup>2</sup>, en réponse à la demande de la Cgt pour une restauration collective dès leur arrivée sur place.

**Le deuxième bâtiment, construction neuve, est toujours prévu pour l'été 2023.**

La Cgt a dénoncé la fausse publicité du promoteur, **les bâtiments ne sont pas à 10 mn mais à 20 mn à pied de la Gare et de la ligne Mettis.**

Les 40 places motos/vélos annoncées sont insuffisantes, et dans un quartier où la circulation automobile est très chargée, le développement des modes de transports alternatifs est à planifier par un plan de déplacement avec Metz-Métropole. Le Préfet et ses collaborateurs trouvent aussi que le nombre de places vélos est nettement insuffisant et indiquent que sur les 470 places de stationnement, il a bien été demandé d'en convertir suffisamment en site sécurisé pour encourager le déplacement en 2 roues.

En réponse à la question de la Cgt, il est indiqué que des espaces de stockage des véhicules et matériels techniques de la DREAL sont bien prévus. **Quid des archives du SOA...**

A l'heure actuelle, le projet ne prévoit pas «d'open-space» et **chaque agent aurait son poste de travail de 12m<sup>2</sup> par agent, des bureaux doubles voire quelques triples sont prévus.** Des bureaux dits «bureaux de passage» où les agents pourront s'isoler sont prévus.

Seules les salles de réunions («grandes, moyennes et petites»), des salles informatiques ainsi que des espaces de convivialité internes et externes, seraient mutualisées entre les services.

Le Préfet indique que les services informatiques sont d'ores et déjà associés, la préfecture a conscience des enjeux importants et du défi technique, par exemple la coexistence de plusieurs serveurs, et il est annoncé l'équipement généralisé en visio des salles de réunion.

A la demande de la Cgt, la préfecture a noté la nécessité de disposer d'un espace d'accueil à l'entrée des bâtiments pour l'accueil des usagers en particulier pour la DDT-57 à l'occasion de la déclaration annuelle de PAC.

Les représentant.es de l'Union Fédérale Cgt au CT de la DIRE

**(1) Ce vote contre, la Cgt l'explique par le fait qu'il existe actuellement un dispositif dans service qui a fait l'objet à l'époque d'une concertation à la DIR-Est avec la médecine de prévention et les ASS. L'application d'un tel règlement est donc malvenue d'autant que l'arsenal réglementaire existe toujours (risque de CAP disciplinaires et de sanctions)**

**Enfin, la Cgt estime que dans le contexte pandémique actuel, tout personnel équilibré a d'autres priorités que celui de dénoncer ou faire souffler son collègue du rang hiérarchique N-1 dans un ballon.**

-----  
**Plus nombreux, pour être plus efficaces. Renforce la CGT de la DIR - Est, en la rejoignant.**

Je rejoins et j'adhère à la CGT pour me défendre et agir sur tout ce qui me concerne:

Nom : ..... Prénom : .....

Corps : ..... Grade : ..... Echelon : .....

INM bulletin de salaire : ..... Service : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Pour le règlement de ma cotisation : bimensuel, trimestriel, semestriel (1)

j'opte (1) pour le prélèvement automatique (**joindre un RIB**)

je n'opte pas (1)

Date :

Signature

(1) Rayer la mention inutile

**Bulletin à retourner à la CGT DIR-EST 10 - 16 promenade des canaux BP 82120  
54021 NANCY Cedex**